

**Le service de la malle  
par les postillons  
et les courriers à  
l'Île d'Orléans  
(1829-1935)**

**Jean-Claude Dionne**





**Jean-Claude Dionne**

B.Sc. (Chimie, Laval, 1964)

M.A. (Histoire, Université de Montréal, 2007)

**Le service de la malle  
par les postillons  
et les courriers à  
l'Île d'Orléans  
(1829-1935)**

**Montréal 2019**



Page couverture :

« The Royal Mail, over the Ice-Bridge, Isle of Orleans »

Horatio Walker (1858-1938), peintre

Tirée de : Pierre-Georges Roy, *L'Île d'Orléans*, Published by the Historic Monuments Commission of the Province of Quebec, Québec, Ls. A. Proulx, 1928, 505p., p. 384.

Société de recherche historique

Archiv-Histo Inc.

535, rue Viger Est

Montréal (Québec) H2L 2P3

Case postale 45 501, succursale Sault-au-Récollet

Montréal (Québec) H2B 3C9

Téléphone : (514) 625-5791

Courriel : [archiv.histo@gmail.com](mailto:archiv.histo@gmail.com)

Site Internet : [Archiv-Histo.com](http://Archiv-Histo.com)



© **Tous droits réservés**

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec – 2019

Bibliothèque Archives Canada – 2019

ISBN : 978-2-923598-65-9

## Introduction

L'un des berceaux des familles Québécoises l'île d'Orléans a fait l'objet de nombreux travaux de recherche couvrant des champs d'étude variés: historique, folklorique, géographique, géologique, archéologique, toponymique, généalogique, patrimonial, archivistique, sociologique, économique, agricole, touristique, etc. Ces domaines ont été analysés et décrits dans 20 mémoires de maîtrise, 30 livres, 18 études et 49 articles. Ce travail archivistique concernant les postillons et les courriers vient enrichir cette collection et apporte une acquisition de connaissance supplémentaire qui, sans aucun doute, va aider tant les généalogistes, les historiens que les autres passionnés de mon coin de pays.

## Les actes notariés

Pour effectuer cette recension des contrats relatifs aux postillons et aux courriers à l'île d'Orléans, j'ai, dans un premier temps, dépouillé les actes des nombreux notaires qui ont exercé leur profession dans la région de Québec en consultant la base de données Parchemin (1626-1801) pour en extraire les actes relatifs aux résidants de l'île d'Orléans (1626-1801). L'exactitude et l'exhaustivité de la base Parchemin est tributaire de l'état des minutiers des notaires. Dans certains cas il peut y avoir des actes qui ont été perdus ou détruits. J'ai relevé 3 143 actes provenant de 61 notaires de Québec; 5 054 actes de 11 notaires ayant exercé à l'île d'Orléans; et 273 actes de la Base de la Prévôté de Québec de la BANQ qui ne sont pas dans la base Parchemin.

Dans un deuxième temps, j'ai effectué le dépouillement des actes notariés pour la période de 1801-1937 en utilisant soit la base numérique de la BANQ « Archives des notaires du Québec des origines à 1937 » soit les Microfilms de ces actes qui se trouvent au Centre d'Archives de la BANQ à Montréal. Le choix de retenir les actes associés aux résidants de l'île d'Orléans et aux métiers qu'ils exerçaient à l'exception des cultivateurs s'est imposé compte tenu de l'ampleur de la tâche (55 402 actes des notaires qui ont exercé à l'île d'Orléans sans compter les actes provenant des autres notaires). Le nombre d'actes choisis va comme suit : 19 700 actes rédigés par les 17 notaires qui ont exercé à l'île d'Orléans et 4 388 actes écrits par 85 notaires de Québec et des environs.

Finalement, pour compléter cette recherche j'ai utilisé la Base de données du Registre Foncier du Québec, Bureau d'enregistrement de St Laurent île d'Orléans afin de trouver des actes concernant des résidants de l'Île d'Orléans. Les notaires concernés sont ceux dont les actes ne sont pas archivés à BANQ, ceux dont les actes font partie de la collection Fonds Cour Supérieure District Judiciaire de Québec (CN301 BANQ), ainsi que les notaires dans d'autres districts. Des 7 200 actes examinés j'ai relevé 346 actes provenant de 23 notaires de la première catégorie, 1 490 actes de 73 notaires de la deuxième et 98 actes de 38 notaires dans d'autres districts.

Donc, l'ensemble des actes reliés aux multiples aspects de ma recherche sur l'île d'Orléans totalisent un corpus de 34 492 actes rédigés par 308 notaires.

## **Les documents de la BAnQ**

Afin de vérifier si des actes relatifs aux postillons et aux courriers sont accessibles en ligne dans la base *Pistard* de la BAnQ, j'ai fait une recherche en indiquant dans les onglets de Recherche avancée «postillon», «courrier» et «île d'Orléans» Cote, Classe, Toutes les cotes.

## **Les documents publiés**

### **Les recensements de la Nouvelle-France**

1666 - Etat general des habitants du Canada en 1666, sous la supervision de Jean Talon. Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1935-1936, Québec, 1936, pp.1-155.

1667 - Recensement en Nouvelle-France. Histoire des Canadiens-François, Benjamin Sulte, au tome IV, chapitre IV édition 1977.

1681 - Recensement en Nouvelle-France, Conté de St-Laurent, Histoire des Canadiens-Français, Benjamin Sulte, au tome IV, chapitre IV édition 1977. - P. G. Roy, en fait une présentation annotée dans Le Bulletin de recherches historiques (Vol 54, No.1, janvier 1948, pp.15-21, No.2, février 1948, pp. 58-62, No.4 avril 1948, pp. 106-109.

1784 - Recensement des paroisses de l'île d'Orléans. Ordonné par le gouverneur Haldimand et effectué gratuitement par Nicolas-Gaspard Boisseau et son fils. Référence : Pierre Georges Roy, L'île d'Orléans 1928, pp. 387-88).

### **Les recensements du Canada**

Les recensements quinquennaux de la population contiennent plusieurs informations concernant divers renseignements, dont le lieu de résidence, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le métier ou profession et l'ethnicité. C'est donc une source essentielle, disponible sous forme numérique, à Bibliothèque et Archives Canada.

J'ai fait le dépouillement de tous les recensements présentement accessibles : 1831, 1851, 1861, 1871, 1881, 1891, 1901, 1911 et 1921.

### **Les journaux**

Journal des campagnes

Le Quotidien de Lévis,

The Quebec Chronicle

L'Action Catholique

Le Soleil

Le Devoir

Le Canadien

L'Opinion Publique  
Le Journal de Québec  
L'Action sociale  
L'Électeur

### **La graphie des noms de famille**

Dans la base de données Parchemin les noms de famille correspondent minutieusement à l'orthographe employée par le notaire. Dès lors, dans plusieurs cas, ces noms se déclinent en quelques variantes avant d'atteindre l'orthographe moderne. Voici quelques exemples :

Les Allaire : Alaire, Allere, Dallaire, D'allaire

Les Asselin : Ancelin, Asseline, Asselaint, Asselain, Asselint

Les Côté : Cote, Cotte, Cotté, Coste, Costé

Les Dionne : Guyonne, Guionne, Dione

Les Émond : Hemond, Emont, Emond, Esmond, Esmont, Aimon, Aymond, Haymond, Edmon,

Les Ferland : Frelan, Ferlat, Frelland, Freland, Ferelant, Ferelan

Les Gagnon : Gaignon, Gasgnon

Les Leclerc : Lecler, Leclair, Leclert, Leclerd, Leclere

Les Létourneau : Estourneau, L'estourneau, Letourneau

Les Maranda : Marandea, Marandas, Marenda, Marandaux, Morandea

Les Ratté : Rate, Ratte, Raté

### **Sigle**

RNF – Recensement de la Nouvelle-France; RC : Recensement Canada; R.F. : Registre Foncier; BAC : Bibliothèque et Archives Canada

## Avant-Propos

Le service postal régulier n'est organisé qu'à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Auparavant, ceux qui désirent envoyer des lettres doivent attendre le bon vouloir d'un capitaine de navire ou d'un voyageur quelconque. Aussi les lettres n'arrivent-elles souvent à destination que longtemps après leur départ, ou jamais. « Pour nos Français et pour nos pères qui sont au pays des Hurons, écrit le père Le Jeune en 1635, on ne doit attendre la réponse des lettres qu'on leur envoie de France que deux ans après ; voire même, si on nous donne ici des lettres qu'on leur adresse pour leur faire tenir, après le départ des Hurons, qui ne descendent à Québec qu'une fois l'an, les réponses ne seront portées en France qu'au bout de trois ans.» Très souvent, les lettres sont oubliées quelque part ou se perdent en route. Pour être sûrs que les missives importantes parviennent à leurs destinataires, les expéditeurs en font deux ou trois transcriptions qu'ils envoient par des voies différentes. Les archives de Québec possèdent trois lettres absolument semblables écrites par la même personne et reçues toutes trois par le destinataire. Lorsque, les vaisseaux arrivent d'Europe au port de Québec, ceux qui attendent des nouvelles de leurs parents restés dans la mère patrie se rendent en chaloupe au-devant du navire et le capitaine remet aux premiers arrivés toutes les lettres et les colis qui lui ont été confiés. Dans leur hâte de savoir si quelqu'un du pays leur a écrit, les gens se chamaillent et se disputent. Pour remédier à cette situation, l'intendant Hocquart émet une ordonnance défendant aux Québécois d'aller à bord des navires tant que le capitaine n'est pas descendu à terre. Une personne spécialement nommée à cet effet reçoit les lettres et colis, et c'est d'elle seulement que les intéressés peuvent les réclamer. C'est le début du service postal organisé.

Vers 1690, un Portugais canadianisé, Pierre Dasilva, s'offre, moyennant une modeste rétribution, à servir de postier régulier entre Québec et Montréal. « Sa diligence et fidélité » sont remarquées en haut lieu, et bientôt l'intendant lui accorde une commission officielle de « messenger ordinaire pour porter les lettres de M. le gouverneur général et les nôtres pour le service du roi dans toute l'étendue de cette colonie, lui permettant de se charger de celles des particuliers pour les rendre à leur adresse, et en rapporter les réponses. Lui avons taxé le port de chaque lettre de Québec à Montréal dix sols, et autant pour le retour, et le reste à proportion, selon les lieux où il les rendra. » L'intendant fait aussi défense à toute personne de le troubler dans sa fonction et enjoint aux officiers et soldats de lui prêter « main forte es assistance ». Quand l'intrépide postier meurt en 1717, après un quart de siècle de service, il est remplacé par son gendre. Leur parcours comme tous les autres, s'effectue en raquettes ou en traîneau à chiens l'hiver et en canot l'été.

**Raymond Douville et Jacques-Donat Casanova. La vie quotidienne en Nouvelle France. Le Canada, de Champlain à Montcalm. Hachette 1964, 268 pages.**

Le nouveau gouvernement canadien, en 1867, crée le Département des bureaux de postes, un département du niveau fédéral. Il entre service le 1 avril 1868. Les employés porteront l'uniforme officiel du Département des bureaux de postes du nouveau pays. Le Canada respecte sensiblement les mêmes normes que celles de l'Angleterre, introduites par Sir Rowland Hill qui avait eu l'idée de fixer les tarifs postaux selon le poids des lettres et des colis plutôt qu'en fonction de la destination parcourue. C'est aussi à Sir Rowland que l'on doit le timbre-poste



1865 – Contrat de malle - Québec et les bureaux de l'Isle d'Orléans



**Contrat de la Malle.**

**D**ES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Québec jusqu'à midi, **VEN-DREDI le 3 MARS**, pour le transport des Malles de Sa Majesté, en vertu d'un contrat proposé pour 4 ans, deux fois par semaine aller et retour, entre Québec et les Bureaux de Poste sur l'Île d'Orléans, à commencer le 1er **AVRIL** prochain.

Le transport devra se faire entre Québec et l'Île d'Orléans, en été, dans un bateau à vapeur, et, en hiver, dans des canots sûrs, ou de toute autre manière selon que le permettra l'état des communications, et sur l'Île les malles devront être transportées dans des voitures.

Les malles devront partir de Québec les lundis et jeudis à 2 heures de l'après midi, et aux heures qui pourront être de temps en temps fixés, et elles devront être expédiées avec toute la diligence possible à Saint-Pierre, Sainte-Famille, Saint-François, Saint Jean, Saint-Laurent, et au retour jusqu'à Saint-Pierre.

Au retour la malle devra être délivrée au Bureau de Poste de Québec les mercredis et samedis, à 8 heures du matin.

Des notices imprimées contenant des informations plus détaillées relativement aux conditions du contrat proposé peuvent être vues et des blancs de formules de soumissions peuvent être obtenus aux Bureaux de Poste de Québec, Saint-Pierre, Sainte-Famille, Sainte-François, Saint-Jean et Saint-Laurent, ou au bureau du soussigné.

WM. G. SHEPPARD,  
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Insp. des Bureaux de Poste,  
Québec, 9 janv. 1865. 31

Le Journal de Québec, 12 janvier 1865, p. 3 ; Le Canadien 9 janvier 1865, p.3

1880 – Soumission pour contrat de la malle



**CONTRATS DE LA MALLE.**

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à **OTTAWA** jusqu'à **MIDI**,

**VEN-DREDI,**  
**LE 24 DECEMBRE PROCHAIN,**

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, entre les places ci-dessous nommées, à partir du 1er **AVRIL** 1881.

**ARMAGH** et **ST. RAPHAEL**, trois fois par semaine ;  
**ISLE AUX COUDRES** et **BAIE ST. PAUL**, deux fois par semaine ;  
**JERSEY** et **MARLOW**, trois fois par semaine ;  
**KAMOURASKA** et la **STATION DU CHEMIN DE FER**, douze fois par semaine ;  
**QUEBEC** et **ST. FRANCOIS D'ORLEANS**, trois fois par semaine ;  
**QUEBEC** et **ST. JEAN D'ORLEANS**, trois fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté seront en vue aux Bureaux de Poste des places ci-dessus mentionnées, ou au Bureau du soussigné, où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

**WILLIAM G. SHEPPARD,**  
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,  
Québec, 30 octobre 1880.

Gazette des Campagnes, 18e année No 19, 25 novembre 1880, p.152

## 1883 – La distribution des malles

On attire notre attention sur le fait que la malle n'est distribuée que trois fois par semaine en hiver dans les paroisses de l'Île d'Orléans.

Le Courrier part de Québec les lundis, mercredis et vendredis, et va coucher à St-Pierre. Le lendemain, il fait sa tournée, retourne le même soir à St-Pierre et ne se rend à Québec que le jour suivant. De sorte que souvent il arrive qu'une lettre partie de St-Jean le mardi ne pourra voir sa réponse rendue à St-Jean que le samedi. C'est même ce qui arrive toujours, lorsque les correspondants ne se hâtent pas de faire aussitôt leur réponse pour la déposer le même jour, au bureau de poste de Québec.

Il semble que l'Île d'Orléans pourrait avoir sa *malle quotidienne* en hiver, comme elle l'a en été. Des endroits beaucoup moins importants l'ont tous les jours; pourquoi l'Île d'Orléans ne l'aurait-elle pas de même ? Il y a là des paroisses assez importantes; St-Jean, par exemple, compte une cinquantaine de pilotes, ayant de nombreuses correspondances, et recevant en grand nombre les journaux quotidiens. Si St-Jean, comme toutes les autres paroisses de l'Île, étaient bien éloigné de la ville, on comprendrait que les autorités se fissent un peu tirer l'oreille pour accorder notre demande. Mais la paroisse la plus éloignée de Québec, à l'Île d'Orléans, n'est qu'à 20 milles.

Combien d'autres paroisses qui, n'étant pas à proximité des voies ferrées, et encore moins de la capitale, ont aujourd'hui leur malle quotidienne ?

**Journal des campagnes, 15 février 1883, p.7**

## 1885 – Service de la malle à l'Île d'Orléans

On se plaint du service de la malle entre Québec et l'Île d'Orléans. S'il faut en croire un correspondant, on prend le même temps pour accomplir ce trajet de cinq lieues qu'il en faut pour se rendre à Hébertville, dans le Saguenay, distance de soixante-dix lieues.

**Le Quotidien de Lévis, 13 avril 1885 p.3.**

## 1890 – La malle de l'Île d'Orléans

Dorénavant, la malle pour l'île d'Orléans sera fermée à 4 hrs p. m. au lieu de 8 heures a. m. Cette malle part seulement les lundis, mercredi et vendredi, depuis le 1<sup>er</sup> courant au lieu de chaque jour comme auparavant.

**Le Quotidien de Lévis, 6 novembre 1890, p.3; Le Canadien, 8 novembre 1890, p.3**

## 1890 – Les malles pour l'île

A partir de cette date, la malle pour l'île d'Orléans sera close au bureau de poste de cette ville à 4 hrs p.m. au lieu de 8 hrs a.m. et le service ne sera fait que trois fois par semaine, les lundis, mercredis et vendredis depuis le 1<sup>er</sup> novembre.

**Le Canadien, 8 novembre 1890, p.3**

## 1906 – Contrat au traversier de Lévis

Mails for the Island

The federal Government has given a grant of \$500 to the Quebec and Levis Ferry Company to carry mails and passengers between the city and the Island of Orleans by the steamer *Polaris* four times a week until the ice bridge forms in the autumn and from the time it becomes unsafe in the spring.

**The Quebec Chronicle, 14 novembre 1906, p.5**

## 1919 – Service de malle

Mails for the Island of Orleans

Mail for the Island of Orleans will be despatched daily except Sundays, closing at Quebec office at 10:45 a.m.

**The Quebec Chronicle, 4 avril 1919, p.5**

## 1919 – Service de malle

### *Le gouvernement refuse de payer le transport des malles de Québec à l'île d'Orléans.*

La compagnie Thomson, qui transporte à bord de son navire, le Champion, les malles de Québec à l'île d'Orléans est présentement en difficulté avec le gouvernement. Ce dernier ne veut pas payer pour un sac de malle plus cher que pour une poche de patate ou un autre objet, c'est-à-dire \$0.05.

La compagnie Thomson, d'après les premières ententes, a nommé un arbitre, M. Connolly, de la Canada Steamship, mais le gouvernement ne veut pas nomme le sien.

Mtre L.-A. Cannon a comparu ce matin devant l'honorable Juge Choquette pour la compagnie et a demandé de mettre le gouvernement en demeure de payer.

Mtre Ed. Belleau représente le Gouvernement.

**L'Action Catholique, 28 août 1919, p.8**

## 1919 – Mail service to the Island. Complaint of contractor against Ferry Company being heard

A preliminary investigation behind closed doors, is taking place in the present before Hon. Judge Choquette in the case of the complaint made by Mail Contractor Chabot, against the Cie Maritime et Industrial account of refusal to carry His majesty's Mails.

The defendants who are the owners of Island of Orleans ferry *Frontenac*, refused to carry the mail to and from the Island unless they were paid for the service. They had not been awarded a government subsidy for the service and after carrying the Mail from the opening of navigation until the month of July without receiving any remuneration and receiving no satisfaction from the Post Office department, refused to perform the service any longer unless they were paid.

The result was the Mail Contractor took the present action which is now being investigated.

In the evidence so far adduced the Contractor admitted that during the winter he had to pay for the service, and that after the Orleans Ferry people refused to carry the mail any longer unless they were paid, he had to try to have the mail taken from Quebec to the Island. It also came out in evidence that the Contractor carried as many as eight parcels of mail on trips and that the former owners of the ferry did not exact any freight toll from him. It was only when the ferry changed hands, and the present owners got contract that payment was insisted upon.

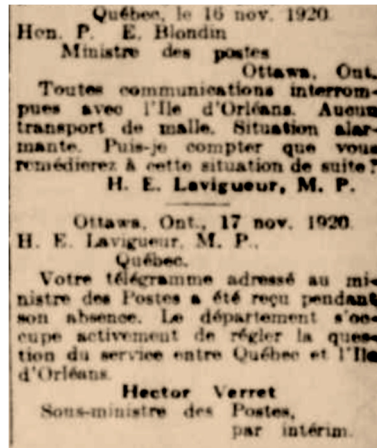
**The Quebec Chronicle, 30 octobre 1919, p.5**

## L'Île d'Orléans sans communications - M. H.-E. Lavigueur député du Comté de Québec, demande au ministre des Postes de venir en aide à l'Île d'Orléans dont la situation devient alarmante - Aucun transport de malles

La situation créée par l'interruption des communications par le bateau entre l'Île d'Orléans et la ville devient alarmante pour la population des différentes paroisses de l'Île. On sait, en effet, que le *Champion* a discontinué son service il y a une quinzaine de jours et nous annoncions dans notre édition d'hier que le *Frontenac* en était hier à son dernier voyage. Si le service reste interrompu entre l'Île et Québec jusqu'à ce que le pont de glace qui relie l'Île et la rive nord du fleuve soit assez solide pour permettre de s'y engager sans danger, la population aura à subir les plus graves inconvénients, et à se voir privée de tout service de malle.

M. H.-E. Lavigueur député de Québec s'est empressé de communiquer hier avec le ministère des postes, pour demander de remédier à cette situation déplorable et le sous-ministre des Postes, en l'absence de M. Blondin, a répondu que le département s'occupait de régler la question. Il est à espérer que des autorités fédérales ne laisseront pas languir les choses et donneront raison à la demande justifiable que M. H.-E. Lavigueur dans son intérêt pour le comté de Québec s'est empressé de faire au département du ministère des Postes.

Nous reproduisons ici les deux télégrammes échangés à ce propos :



**Le Soleil, 18 novembre, 1920, p.1**

## 1923 – Entre Québec et l'île d'Orléans

Le projet d'établir un service régulier et contrôlé entre Québec et l'île d'Orléans a été lancé, hier, par J.-S. Royer, gérant de la maison J.-B. Renaud, au cours d'une entrevue des marchands de Québec avec le maire Samson.

Cette entrevue avait pour but de permettre aux marchands et industriels de Québec de protester contre les taux que le comité conjoint de la traverse entre Québec et Lévis se propose d'établir dans le nouveau contrat que devra signer la compagnie qui fera le service au cours de l'année 1923.

M. Royer au cours de la discussion a lancé l'idée d'établir un service semblable entre Québec et les paroisses de l'île d'Orléans. Actuellement, le gouvernement fédéral accorde un octroi à une compagnie maritime qui fait le transport des malles entre ces deux points.

M. Royer croit qu'il est possible de conclure une entente entre Québec et les paroisses de l'île d'Orléans. Un comité serait formé qui préparerait les conditions d'un contrat et on demanderait des soumissions.

La population de Québec et de l'île d'Orléans aurait donc un service régulier, en attendant d'obtenir le pont que des politiciens ont déjà promis aux habitants de l'île. Le projet sera étudié.

**Le Devoir, vendredi 16 mars 1923, p.3**

## **Liste chronologique descriptive des postillons, des courriers et des maîtres de poste à l'île d'Orléans**

### **À Saint-Pierre (1829-1936)**

#### **1829 – Olivier Goulet, postillon**

Fils de Jean Méret et de Marie Aubin, né en 1801 à l'île Jersey, Angleterre. François Méret passa son enfance et son adolescence avec sa famille à l'île Jersey. À 25 ans, le goût de l'aventure l'amena à Londres, où il fit l'apprentissage de matelot. En 1829, au cours d'une traversée au Canada, il aurait, dit-on, été maltraité; c'est alors que pendant que son navire était ancré devant Québec, il le déserta et alla se cacher à l'île d'Orléans.

En ce temps-là, Olivier Goulet, cultivateur de St-Pierre à l'île d'Orléans, avait le contrat de la malle pour la somme de \$125,00 par année. D'après ce contrat, il se rendait deux fois la semaine chercher en canot le courrier à Québec pour le distribuer aux habitants de l'île. C'est donc à lui que François s'adressa pour le transporter à l'île, où il pourrait plus facilement échapper aux recherches qu'on ne manquerait pas de faire avant le départ du voilier. Olivier Goulet, homme sage et bon catholique, cacha chez lui le jeune Jersiais (qui, de sa fenêtre, pouvait surveiller le départ de son navire) et le garda comme garçon de ferme.

François Méret était un gaillard de 28 ans, mesurant 6 pieds et 2 pouces, fort et bon travailleur; il était aimé de son protecteur qui, plus tard, l'aida à s'établir.

François Méret depuis près de 4 ans qu'il servait son hôte et protecteur, M. Olivier Goulet, François désirait fonder un foyer. Il porta son choix sur une petite cousine d'Olivier Goulet, Angèle Paradis. Mais parce que huguenot, il ne le pouvait sans faire son abjuration et se faire baptiser avant de recevoir le sacrement de mariage. Aussi, le curé de St-François de l'île le reçut et lui conféra le baptême catholique. Quelques jours après, le 16 avril 1833, François Méret épousait Angèle Paradis dans l'église de St-Pierre, I.O. Elle était la fille de Paul Paradis et de Geneviève Nolin.

A l'occasion de son mariage, François reçut de son protecteur un petit lopin de terre où il construisit une maisonnette. Il y professa le métier de sellier cordonnier tout en restant garçon de ferme chez son protecteur pendant 10 ans encore, comme l'exigeait la coutume du temps.

#### **Généalogie du Québec et d'Amérique Française**

#### **1847 – Olivier Goulet**

14 - juillet – Nomination d'Olivier Goulet au rang d'enseigne du deuxième bataillon des milices du comté de Montmorency, signée par James Elgin.

**BAnQ – Cote : P436,S999,P93 - Fonds Famille Pouliot, Documents non traités**

#### **1849 – Olivier Goulet**

20 mai – Promotion accordée à l'enseigne Olivier Goulet promu lieutenant dans le deuxième bataillon des milices du comté de Montmorency, signée par James Elgin.

**BAnQ – Cote : P436,S999,P94 - Fonds Famille Pouliot, Documents non traités**



## 1852 – François Paradis

7 juillet - Acte No 4373 – Protêt François Paradis vs Charles Guérard et Pierre Plante, associés traversiers.

*L'an mil huit cent cinquante-deux, le septième jour du mois de juillet, sur les huit heures de l'après-midi, à la réquisition de Sieur Francis Paradis, fils, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre sur l'île d'Orléans, en le comté de Montmorency, faisant élection de son domicile, en sa demeure actuelle, pour l'effet du présent, nous notaire public pour la province du Bas-Canada résidant à St-Jean en l'Île d'Orléans, soussigné, et les témoins ci-après nommés, soussignés, nous sommes exprès transportés en la maison et domicile des Sieurs Charles Guérard et Pierre Plante, tous deux associés traversiers, de la paroisse de St-Pierre à l'Île d'Orléans en le comté de Montmorency, et y résidant, où étant et parlant à eux-mêmes, nous leur avons respectueusement dit et déclaré, qu'attendu que le dit François Paradis aurait le printemps dernier le ou vers le quinze de mars dernier, entrepris le transport des malles et paquets, depuis Québec, à l'Île d'Orléans, et tout autour d'icelle, pour le terme et espace de quatre années entières consécutives, moyennant une somme annuelle de trente-huit livres courant de la province, qui doivent lui être payées par le maître Général des Postes, du Canada, tel que mentionné au contrat souscrit par le dit François Paradis requérant en .... remplissant les divers services et prescriptions voulues par l'acte impérial passé dans les 12<sup>ième</sup> et 13<sup>ième</sup> années du règne de Sa Majesté Victoria Chap. ... ainsi que par deux autres actes de la législature de cette province, passées en l'année mil huit cent cinquante un, Que les dits Sieur Charles Guérard et Pierre Plante ci-après traversiers au grand dommage et détrimet du dit François Paradis, requérant, s'autorisant qu'il n'utilise aucun autre traversier qui put entrer en compétition avec eux, lui auraient dès le ou vers le cinq de juin dernier notifié qu'ils entendaient et voulaient exiger de lui dit requérant pour son transport et le transport des dites malles et paquets qui pourront lui être confiés, la somme extravagante de quinze livres courant de la province par chaque année.*

*C'est pourquoi, nous dit notaire, à la réquisition susdite, avons déclaré et notifié aux dits Charles Guérard et Pierre Plante, parlant et dit et qu'attendu que par la septième section de l'acte impérial, ci-haut mentionné il est pourvu à ce que les traversiers dans les cas ou les traversiers voudront charger une somme qui paraîtra à l'entrepreneur du transport des dites malles, trop forte et déraisonnable le montant de tel transport soit fixé par arbitrage, chacune des parties devant nommer un arbitre ... .. devant en nommer un troisième, la décision desquels doit être définitive. Qu'en conséquence eux les dits Charles Guérard et Pierre Plante aient, sous le délai de cinq jours, à choisir et nommer un arbitre, qui avec l'arbitre, que va nommer le requérant, finalement le tiers ou autre arbitre, que nommeront les dits arbitres, statueront et décideront quelle somme devrait être payée annuellement aux dits Charles Guérard et Pierre Plante, comme rémunération et paiement pour leur juste trouble pour le transport de lui dit requérant et des dites malles et paquets - Protestant nous dit notaire à la réquisition susdite contre les dits Charles Guérard et Pierre Plante, parlant et dit est, s'ils se refusent d'obtempérer, à la présente sommation et réquisition, de toutes les pertes, dépens, dommages et intérêts, qui pourront être occasionnés par leur refus, et leur déclarant en même temps qu'il sera procédé, immédiatement cotre eux après le délai ci-dessus accordé, ainsi que la Loi l'y autorisera, et enfin protestant contre eux et contre chacun d'eux de tout ce pareil cas, compte et doit protester. A quoi ledit Charles Guérard a répondu qu'il ne dirait rien et qu'il en était déchargé, et ledit Pierre Plante a répondu qu'il ferait ainsi que la Loi lui ordonne de faire, ci-après informations prises.*

*En conséquence nous avons présenté es-dites sommations et réquisitions- Dont acte Fait, protesté et signifié au domicile desdits sieurs Charles Guérard et Pierre Plante, parlant et dit, et, à chacun desquels, nous avons laissé copie des présentes, afin qu'ils n'en puisse ignorer, les jour, mois, au-dessus mentionnés, étant sous le numéro quatre mille trois cent soixante-treize; en présence des sieurs Augustin Boissonnault, ouvrier menuisier, et Thomas Boissonnault, cultivateur, tous deux demeurant en la dite paroisse de St. Pierre, Isle*

*d'Orléans, témoins à ce appelés – desquels ledit Sieur Augustin Boissonnault a signé avec nous dit notaire, l'autre témoin étant requis de le faire, a déclaré ne le savoir, après lecture faite.*



**Minute du notaire Nazaire LaRue – Transcription par J.-C. Dionne**

**1852 – François Fortin, maître de poste (3 juin 1852 jusqu' à sa mort en 1884)**

*Note de J.C. Dionne : il était également instituteur.*

**BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(30076), Numéro d'item : 10929**

**1859 – François Paradis**

30 juillet - Acte 2106 – Vente d'un emplacement avec une maison et une petite grange par Josephte Prémont, veuve de Germain Pichet, de St Pierre, à François Paradis, cultivateur et postillon, du même lieu.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

**1860 – François Paradis**

13 août - Acte 2227 – Vente d'un emplacement avec une maison et une petite grange par François Paradis, postillon, de St Pierre, à Louis Paradis, charron, du même lieu.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

**1861 – François Paradis, (36 ans), postillon (RC))**

**1861 – François Paradis**

6 septembre - Acte 2412 – Obligation par François Paradis, postillon, de St Pierre, à Antoine Rousselle, maître pilote, de St Jean.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

4 décembre - Acte 2448 – Signification et congé de déloger par François Paradis, postillon, de St Pierre, à Angélique Julien, veuve de feu François Paradis, de son vivant, cultivateur, du même lieu.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

**1862 – François Paradis**

23 mai - Acte 2556 – Obligation par François Paradis, postillon et agriculteur, de St Pierre, à Marc Turcotte, cultivateur, de Ste Famille.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

28 août - Acte 2607 – Obligation par François Paradis, postillon, de St Pierre, à François-Xavier Pepin dit Lachance, maître pilote, de St Jean.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

23 septembre - Acte 2614 – Obligation par François Paradis, cultivateur et postillon, de St Pierre, à François Canac dit marquis, menuisier, de Ste Famille.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

### **1868 – François Paradis**

18 juillet - Acte 3909 – Quittance, d'une somme de trois cents piastres courant, par Dame Josephthe Prémont, veuve de feu Germain Pichet, de St Pierre, à François Paradis, courrier, du même lieu.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

18 juillet - Acte 3910 – Quittance, d'une somme de trois cents dix-huit piastres et trois chelins, par François Paradis, courrier, de St Pierre, à Louis Paradis, son frère, cultivateur du Township d'Arthabaska.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

### **1869 – François Paradis**

21 janvier - Acte 4028 – Contrat de mariage entre François Paradis, courrier et cultivateur, de St Pierre; et Rosalie Cinq Mars, fille majeure, de St Laurent.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

### **1869 – François Paradis et Pierre Turcot**

15 mars - Acte 4048 – Marché pour transporter la malle de Sa Majesté par François Paradis et Pierre Turcotte, cordonnier de Saint-Pierre.

*Note de J.-C. Dionne: au Recensement de 1861, Pierre Turcote, cordonnier de Saint-Pierre, était âgé de 24 ans.*

*Par devant le notaire public pour la Province de Québec, résidant à l'Île d'Orléans, comté de Montmorency, soussigné*

*Furent présent Sieur François Paradis, contracteur pour le transporter la malle de Sa Majesté dans l'île d'Orléans, sus dit comté de Montmorency, d'une part.*

*Et sieur Pierre Turcote, cordonnier demeurant en ladite paroisse de St-Pierre sus dite île d'Orléans de l'autre part.*

*Lesquels ont par ces présentes, fait entre eux les marché et convenances suivantes :*

*Ledit Sieur Pierre Turcot, s'est par ces présentes chargé et obligé de transporter la malle de Sa Majesté entre la paroisse Saint-Pierre et celle de Sainte-Famille de l'Île d'Orléans, trois fois par semaine, en voiture convenable à chaque saison, depuis le premier d'avril prochain jusqu'au premier avril de l'année mil huit cent soixante et treize et de la ramener en la dite paroisse de Saint-Pierre de l'île d'Orléans le même jour, la distance ou parcours entre Saint-Pierre et Saint-Famille étant de huit milles.*

*La malle devra partir de Saint-Pierre de l'île d'Orléans tous les mardis, jeudi et samedi de chaque semaine, à six heures en été et à sept heures en hiver et restera deux heures au Bureau de poste de ladite paroisse de Sainte-Famille et laissera le Bureau de la Poste de Sainte-Famille deux heures après son arrivée pour retourner au Bureau de poste de Saint-Pierre.*

*Bien entendu et convenu entre les dites parties que dans le cas de contravention aux conditions du présent contrat de la part du dit Sieur Turcote, le présent marché sera de plein droit nul et de nul effet de même que s'il n'avait jamais été fait.*



*Bien entendu et convenu en outre entre lesdites parties, que dans le cas où il y aura à l'avenir des changements dans le transport de ladite malle, de manière à ce que le même courrier puisse la transporter sur ladite Île d'Orléans, alors et dans ce cas le dit Sieur François Paradis, l'une des parties susnommées, aura le droit de résilier le présent marché et payement sans payer aucune indemnité au dit Sieur Turcote, par convention expresse.*

*Ce présent marché et engagement est fait pour moyennant le prix et somme de soixante piastres par années, payable en quatre paiements égaux de quinze piastres chacun, qui seront payés au dit Sieur Turcote par le dit Sieur Paradis dès et aussitôt qu'il aura reçu lui-même le paiement du Maître présent des Postes – chaque paiement sera échu le trente et un de décembre, le trente et un de mars, le trente de juin et le trente de septembre, néanmoins il pourra être retardé du trente de juin après son échéance, si toutefois le dit Sieur Paradis n'est point payé plus tôt. Bien entendu et convenu que ledit Sieur Turcote sera tenu de se pourvoir d'un porte voie et de crier avec icelui un mille avant l'arrivée aux dits Bureaux de Postes de Saint-Pierre et Sainte-Famille, à peine de tous dépens.*

*Dont acte, fait et passé, à Saint-Pierre sus dite Île d'Orléans, en la demeure du Sieur François Paradis, le quinze de mars avant midi de l'année mil huit cent soixante et neuf sous le numéro quatre mille quarante-huit en présence de Sieur Joseph Genest, ancien pilote demeurant en ladite paroisse de Saint-Pierre susdite Île d'Orléans, témoin requis et appelé pour l'effet des présentes qui a signé avec nous dit notaire, ainsi que le dit Sieur Paradis, le dit Sieur Turcote, étant requis de signé, a déclaré ne le savoir, après lecture faite.*

**Minutier du notaire Pierre Gosselin – Document transcrit par J.-C. Dionne**

### **1871 – Jean Ponsand, et François Leclerc, courriers, de St Pierre (noyés au pont de glace)**

#### **SAD CASE OF DROWNING.**

On Friday morning about 8 o'clock, while Jean Ponsant, the mail courier from the Island of Orleans, and François Leclerc, mail courier for St-Pierre, were crossing the newly formed ice bridge, the ice suddenly gave way under Leclerc, who was a little in advance of Ponsant, and who as he advanced more carefully tested the strength of the ice with a stick. Ponsant leaning over to save his companion was dragged or fell into the water and both were drowned. Ponsant threw as he fell, the mail bag – which he carried in his hand – back on the ice. The bag was recovered yesterday morning. The accident happened about ten acres from the point of the Island. Ponsant was much esteemed as a faithful and trustworthy courier. Both he and Leclerc were unmarried. The bodies have not been found.

**The Quebec Chronicle, 11 décembre 1871, p.2**

#### **NOYÉS**

Vendredi matin, vers 10 heures, les courriers de la malle de l'Île d'Orléans, MM. Ponsand et Leclerc, se sont noyés en traversant le pont de glace entre Québec et l'île.

Les hommes qui sont allés en canot à leur secours, n'ont retrouvé que les sacs de la malle que portaient ces infortunés.

**Le Canadien, lundi 11 décembre 1871, p.3**

**DEUX COURRIERS NOYÉS**

Les courriers de la malle de l'Île d'Orléans, MM. Ponsant et Leclerc, se sont noyés en traversant le pont de glace entre Québec et l'île

Des hommes qui étaient allés en canot à leur secours, n'ont trouvé que les sacs de la malle dont les malheureux étaient porteurs.

**L'Opinion Publique, 21 décembre 1871, p.618**

**1873 – Retard de livraison**

N.B. – Pendant la tempête de cette nuit, un homme, une femme et un petit enfant, ont été contraints, vu l'impossibilité de suivre la route, de passer la nuit, couchés dans leur voiture, dans le bois de Saint-Henri.

Le canot qui transporte la malle de l'île d'Orléans, a été entraîné un quart de lieu plus haut que l'église de Saint-Augustin.

**Le Journal de Québec 25 novembre 1873, p.3**

**1878 – Octave Cantin**

27 décembre - Acte 1761 – Testament de Marie Geneviève Côté, épouse d'Octave Cantin, postillon de St-Pierre.

**Minutier du notaire Joseph-A. Verville**

**1879 – Octave Cantin**

18 mars - Acte 1796 - Testament d'Octave Cantin, postillon de St-Pierre.

**Minutier du notaire Joseph-A. Verville**

**1881 – Sévère Ferland (27 ans) postillon, (RC)**

**1885 – Louis François Tardif, maître de poste (7 janvier 1885 au 14 mars 1895)**

*Note de J.C. Dionne : il était également instituteur.*

**BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(30076), Numéro d'item : 10929**

**1886 – Alfred Maranda**

11 juin - Acte 131 – Testament d'Alfred Maranda, postillon et cultivateur de St-Pierre.

**Minutier du notaire Georges Émile LaRue**

11 juin - Acte 132 – Testament de dame Marie Vézina, épouse d'Alfred Maranda, postillon et cultivateur de St-Pierre.

**Minutier du notaire Georges Émile LaRue**

**1890 – Pierre Maranda**

12 avril - Acte 676 – Vente, d'un emplacement (Lot No 84) avec ensemble la maison, l'étable et autres bâtisses dessus construites, par Olivier Vézina, agriculteur de St-Pierre, à Pierre Maranda, courrier, du même lieu.

**Minutier du notaire Georges Émile LaRue**

19 octobre - Acte 740 – Vente, d'un emplacement (Lot No 84) avec ensemble la maison, l'étable et autres bâtisses dessus construites, par Pierre Maranda, courrier de St-Pierre, à Marie-Alexine Rousseau, veuve de Phidime Gosselin, cultivateur, du même lieu.

**Minutier du notaire Georges Émile LaRue**

**1891 – Pierre Maranda (57 ans) postillon, (RC)**

**1901 – Recensement Canada – Aucun postillon ou courrier**

**1895 – Joseph Plante, maître de poste (1 août 1895 au 19 octobre 1903)**

**BAC – Bureaux et maîtres de poste -PSFDS03-(30076), Numéro d'item : 10929**

**1899 – Pierre Maranda**

18 octobre - Acte 1939 – Vente d'un lot de terre situé à St-Pierre par François-Xavier Terrien, sacristain, de St-Jean, à Pierre Maranda, courrier de St-Pierre.

**Minutier du notaire Georges Émile LaRue**

**1903 – Honoré Roberge, maître de poste (1 décembre 1903 au 30 septembre 1912)**

**BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(30076), Numéro d'item : 10929**

**1911 – Recensement Canada – Aucun postillon ou courrier**

*Note de J.C. Dionne : Il est indiqué que Honoré Roberge est beurrier.*

**1912 – Joseph Leclair, maître de poste (25 octobre 1912 au 27 décembre 1930)**

**BAC – Bureaux et maîtres de poste -PSFDS03-(30076), Numéro d'item : 10929**

**1921 – Recensement Canada – Aucun postillon ou courrier**

### **Bureau de poste du Pont de l'Île**

**1936 – Louis Godbout (16 novembre 1936 au 23 juin 1948)**

**BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(28043), Numéro d'item : 1747**

## À Sainte-Famille (1852-1930)

1852 – Joseph Létourneau (3 juin 1852 au 9 juillet 1862)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29395), Numéro d'item : 2855

1862 – Joseph Prémont (18 juillet 1862 au 13 avril 1875)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29395), Numéro d'item : 2855

1875 – Jean Prémont (1 juillet 1875 au 5 octobre 1875)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29395), Numéro d'item : 2855

1876 – Alphonse Drouin (1 janvier 1876 au 3 avril 1876)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29395), Numéro d'item : 2855

1876 – Antoine Morin (1 juillet 1876 au mois de septembre 1883)

*Note de J.C. Dionne : Il est décédé le 11 janvier 1880. Est-ce que son épouse ou un de ses enfants a pris la charge du bureau de poste après sa mort jusqu'en fin septembre 1883 ?*

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29395), Numéro d'item : 2855

1881 – Antoine Morin (décédé le 11 janvier 1880)

1 octobre - Acte 2616 – Obligation, d'une somme de soixante-quatre piastres portant intérêt à six par cent, par Dame Archange Drouin, de Ste Famille, veuve de feu Antoine Morin, de son vivant commerçant et maître de poste, du même lieu, à François-Xavier Turcotte, marchand et maître de poste, de St Jean.

Minutier du notaire Joseph-A. Verville

1884 – François-Xavier Asselin (1 octobre 1884 au 18 février 1898)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29395), Numéro d'item : 2855

1898 – Zéphirin Asselin (1 avril 1898 au 28 juin 1898)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29395), Numéro d'item : 2855

1898 – Madame Lumina Asselin (août 1898 au 23 mai 1910)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29395), Numéro d'item : 2855

1910 – Madame P. Blouin (14 juin 1910 au 1 octobre 1912)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29395), Numéro d'item : 2855

1911 – Léa Lapointe (57 ans) maître de poste (RC)

1911 – Eudore Pichette (22 ans) postillon (RC)

1913 – Joseph Jean Prémont (17 février 1913 au 3 avril 1936)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29395), Numéro d'item : 2855

### 1930 – Eudore Pichette

28 mai - Acte 11090 – Vente, d'un terrain faisant partie du lot 156 du cadastre de Ste Famille, par Albert Faucher, cultivateur, et son épouse Alphonsine Gosselin, de Ste Famille, à Eudore Pichette, conducteur de malles, du même lieu.

**Minutier du notaire J. Alfred Pouliot – R.F.- Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 8004**

### **Les maîtres de poste à Sainte-Famille (Pontgravé, haut de la paroisse)**

**1908 – Victor Lapointe (1 octobre 1908 au 28 septembre 1912)**

**BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(28048), Numéro d'item : 1750**

**1912 – Elzéard Vaillancourt (25 octobre 1912 au 5 avril 1918, fermeture du bureau)**

**BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(28048), Numéro d'item : 1750**

**1935 – Edouard Pichette, postier de Ste-Famille**

Le député libéral de l'Islet demande au gouvernement s'il a l'intention de faire traduire en français les bulletins techniques publiés en anglais. – Réponses à des questions.  
Ottawa 13.

.....

M. Aimé Boucher, député d'Yamaska, apprend du ministère des postes que M. Edouard Pichette transporte le courrier à Ste-Famille, Ile d'Orléans, côté nord de l'Ile depuis le 7 avril 1928 à \$595 par année. Ses deux fils lui aident quelquefois dans l'exercice de ses fonctions.

Le même ministre, l'hon. Arthur Sauvé, apprend à M. Jean-François Pouliot qu'aucune instruction n'a été donné aux maîtres de poste pour fermer les bureaux de postes dans la province de Québec, le 30 mai dernier, jour de l'Ascension. Aucune instruction de ce genre na été donnée depuis que les conservateurs sont au pouvoir, c'est-à-dire depuis 1931.

**Le Soleil, 13 juin 1935, p.1 et 5**

## À Saint-François (1852-1952)

1852 – C.E. Daigneault dit Laprise (4 juin 1852 au 12 avril 1866)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29431), Numéro d'item : 2945

1866 – Emilien Pepin dit Lachance (1 juillet 1866 – 3 mai 1904)

*Note de J.-C. Dionne : Il est décédé le 18 avril 1904 à l'âge de 82 ans.*

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29431), Numéro d'item : 2945

1904 – Madame Xavier Lemelin (1 juin 1904 au ...1922)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29431), Numéro d'item : 2945

1915 – La malle à St-François

### CETTE MALLE RURALE

Le côté nord aura bientôt son service de malle rurale. C'est une bonne chose. Cependant ceux qui se sont préoccupés de cette amélioration feraient bien de voir à ce que le bureau de poste local ne soit pas enlevé car ce serait une très mauvaise affaire s'il fallait attendre huit jours avant de recevoir la malle là où il n'y a pas de boîte postale.

Espérons que les organisateurs de ce beau système sauront demander à l'Honorable Ministre des Postes de bien vouloir laisser le bureau Berthelot. Autrement il aurait bien mieux fallu se tenir tranquille et ne pas commettre une aussi lourde faute.

Il nous faut un bureau de poste au nord.

L'Action sociale, 30 mars 1915, p.6

1922 – Arthur Lemelin (26 août 1922 au 7 août 1952)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29431), Numéro d'item : 2945

## À Saint-Jean (1852-1929)

### 1842 – Sacs retrouvés

Les sacs de la malle qu'on supposait perdus vendredi dernier, en traversant le fleuve, ont été retrouvés et rapportés au bureau de la poste. Le député-maître-général des postes les a immédiatement expédiés en express, pour Boston, par la voie de Keanebec et de Portland, dans l'espérance qu'ils arriveront à temps pour le paquebot qui part le 15 pour l'Europe.

Les sacs ont été retrouvés sur la glace flottante, parfaitement secs, et n'ayant souffert aucun dommage; ils étaient vis-à-vis de Saint-Jean de l'Île d'Orléans, à peu près 7 lieues au-dessous de Québec. Ils ont été retrouvés par un pilote nommé Gabriel Lachance qui a été libéralement récompensé pour les soins qu'il a pris de les sauver.

Note du député-maître-général des postes.

**Le Journal de Québec, 13 décembre 1842, p.2**

### 1852 – François-Xavier Turcotte (6 mars 1852 au 19 octobre 1897)

**BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29589), Numéro d'item : 15313**

### 1881 – François-Xavier Turcotte

26 septembre - Acte 2611 – Quittance finale, d'une de toute dette, créance et réclamation, par François-Xavier Turcotte, marchand et maître de poste, de St Jean, à Jérémie Blouin, journalier, du même lieu.

**Minutier du notaire Joseph-A. Verville**

1 octobre - Acte 2616 – Obligation, d'une somme de soixante-quatre piastres portant intérêt à six par cent, par Dame Archange Drouin, de Ste Famille, veuve de feu Antoine Morin, de son vivant commerçant et maître de poste, du même lieu, à François-Xavier Turcotte, marchand et maître de poste, de St Jean.

**Minutier du notaire Joseph-A. Verville**

### 1882 – François-Xavier Turcotte

26 avril - Acte 2738 – Transport d'une somme de trois cents piastres courant, par François-Xavier Turcotte, marchand et maître de poste, de St Jean, à Joseph Fradet, rentier, du même lieu.

**Minutier du notaire Joseph-A. Verville**

### 1891 – François-Xavier Turcotte

10 janvier - Acte 759 – Quittance, d'une somme de soixante-quatre piastres courant, par François-Xavier Turcotte, marchand et maître de poste, de St Jean, à Dame Archange Drouin, de Ste Famille, veuve de feu Antoine Morin, de son vivant commerçant, du même lieu.

**Minutier du notaire Georges Émile LaRue**

**1891 – François-Xavier Turcotte**

10 janvier - Acte 759 – Quittance, d'une somme de soixante-quatre piastres courant, par François-Xavier Turcotte, marchand et maître de poste de St-Jean, en faveur de dame Archange Drouin.

**Minutier du notaire Georges Émile LaRue**

**1897 – J.A. Ginchereau (1 décembre 1897 au 6 juillet 1903)**

**BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29589), Numéro d'item : 15313**

**1904 – Marcel Brochu (28 août 1903 au 2 juin 1904)**

**BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29589), Numéro d'item : 15313**

**1904 – Ferdinand Thivierge (17 juillet 1904 au 17 juin 1915)**

**BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29589), Numéro d'item : 15313**

**1911 – Hubert Bernard (55 ans) conducteur de malle, (RC)**

**1913 – Hubert Bernard**

2 juin - Acte 16181 – Vente, d'un emplacement connu sous le numéro 85 du cadastre de St Jean avec une maison en bois à un étage, une grange, étable, et autres bâtisses dessus construites, par Hubert Bernard, conducteur de malle, de St Jean, à Siméon Lemelin, journalier, de St François.

**Minutier du notaire Joseph Allaire – R.F.- Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 4764**

**1915 – Madame Emma Lachance (9 septembre 1915 au 11 décembre 1939)**

**BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29589), Numéro d'item : 15313**

**1916 – Émile Chabot**

29 octobre - Acte 28 – Obligation, d'une somme de onze cent-cinquante piastres avec intérêt à cinq pour cent, par Émile Chabot, postillon, de St Jean, à François-Xavier Dupuis, marchand, du même lieu.

**Minutier du notaire J. Auguste Dionne – R.F.- Bureau d'enregistrement, registre RB, no 5169**

**1919 – Numa Lachance**

10 août - Acte 105 – Testament de Numa Lachance, conducteur de malle, de St Jean.

**Minutier du notaire Radolphe E. MacKay – R.F.- Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 5768**

**1920 – Numa Lachance (décédé le 11 novembre)**

6 décembre - Acte 160 – Déclaration par Demoiselle Emma Lachance, de St Jean, concernant le décès de son frère Numa Lachance, conducteur de malle, survenu le 11 novembre 1920.

**Minutier du notaire Radolphe E. MacKay – R.F.- Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 5769**



1921 – Emma Lachance (64 ans) maîtresse de poste, (RC)

1921 – Émile Chabot (43 ans) conducteur de malle, (RC)

1932 - 30 octobre – Noyade d'Oscar Lachance, de St-Jean

*Une noyade accidentelle au bassin*

M. Oscar Lachance, maître de poste de St-Jean, I.O., s'est noyé dimanche soir, dans le bassin Louise en tombant du quai de la maison Renaud – le corps a été retrouvé hier

Le maître de poste de St-Jean, Ile d'Orléans, M. Oscar Lachance, s'est noyé accidentellement, dimanche soir dernier, dans le Bassin Louise, en tombant de l'un des quais en arrière de la maison J.-B. Renaud, non loin de Canada Cement. Ce n'est qu'hier après-midi, vers 1h30, que l'on retrouva son cadavre, après d'actives recherches faites par le sergent Jeffrey, du poste de police No. 10, du capitaine Jos. Noël et de M. Alphonse Lachance, frère du défunt.

La victime de cette tragédie était partie dimanche après-midi de St-Jean, avec le capitaine Noël, pour venir à Québec à bord d'une goëlette. Dans la soirée vers 11h30, après avoir eu la visite de son frère, il se rendit au restaurant Auger, rue St-Paul.

Voyant qu'il retardait à revenir à la goëlette, le capitaine Noël d'inquiéta. Il s'informa en téléphonant à M. Alphonse Lachance si son frère était chez lui., mais on ne put le retracer.

La nuit entière et une partie de la journée de lundi furent employées en vaines recherches. L'on reste toujours sans nouvelle. Hier après-midi, les recherches se poursuivirent et un peu avant 1h30, le corps du disparu était retrouvé dans une dizaine de pieds d'eau. Personne ne fut témoin de l'accident, mais l'on présume que M. Lachance, en voulant regagner la goëlette, tomba dans le Bassin Louise à l'endroit même où il y avait une palissade qui fut emportée par le vent, ces jours derniers. L'endroit est très sombre et il est permis de croire que M. Lachance en voulant regagner le bateau, se trompa de chemin.

Le défunt était très avantageusement connu et sa mort met en deuil l'une de nos meilleures familles. Fils de feu le capitaine Nestor Lachance, il laisse sa vieille mère, âgée de 89 ans, un frère M. Alphonse Lachance, ancien président de l'Union Canadienne des raquetteurs et deux sœurs : Mme Vve Napoléon Blouin et Mlle Emma Lachance.

Ses funérailles auront lieu vendredi matin, à 9 heures à St-Jean I.O. Un bateau quittera le quai de la traverse de Lévis 7h.15 pour St-Jean et reviendra en ville aussitôt après le service. Ce bateau est mis gratuitement à la disposition de ceux qui du voudront assister aux funérailles.

*Le Soleil* offre ses sympathies à la famille.

**Le Soleil, 2 novembre 1932, p.3**

*Le cadavre de M. O. Lachance a été repêché*

On a repêché, hier, dans le bassin Louise, le cadavre de M. Oscar Lachance, maître de poste, à St-Jean, I.O., qui s'était noyé accidentellement au cours de la dernière fin de semaine.

La disparition de M. Oscar Lachance avait été signalée aux premiers jours de la semaine, mais depuis lors rien n'indiquait qu'il eut été victime d'une tragédie de l'onde. Hier après-midi vers 1h30 heure M. Napoléon Lachance et le capitaine Noël retirèrent des eaux du St-Laurent un cadavre qui fut identifié comme étant celui de M. Oscar Lachance, maître de poste à St-Jean, I.O.

D'après les renseignements obtenus, M. Lachance avait quitté son domicile dimanche après-midi avec le capitaine Noël pour s'embarquer à bord d'une goëlette et se diriger en ville. Quelques heures après être arrivé en ville, il se rendit au restaurant Auger sur la rue St-Paul pour y prendre un repas du soir et il devait dans la suite rejoindre ses compagnons à la goëlette.

Comme il n'était pas à bord vers 11h30 du soir, le capitaine Noël s'inquiéta de son retard et il fit part de ses inquiétudes à M. Alphonse Lachance. Tous deux se rendirent aux environs de la rue St-Paul pour chercher à

obtenir des renseignements sur les allées et venues de leur compagnon qui était parti pour aller au restaurant, mais leurs perquisitions ne rapportèrent aucun résultat. Ils en conclurent alors que le malheureux avait été victime d'un accident funeste et revenant à la goëlette et ils entreprirent des recherches actives. Hier après-midi ils repêchaient le cadavre de leur infortuné compagnon en arrière des établissements Renaud sur le jetée Louise.

La mort de M. Oscar Lachance plonge dans le deuil une famille avantageusement connue sur l'île d'Orléans. Les funérailles auront lieu vendredi matin à 9hrs. Un bateau de la traverse laissera le quai à 7h.15 pour St-Jean et reviendra en ville aussitôt après le service. Ce traversier est mis à la disposition du public gratuitement.

Nos sympathies à la famille si cruellement éprouvée.

**L'Action catholique, 2 novembre 1932, p.12**

## Enquête du Coroner

**Nom** : Lachance

**Prénom** : Oscar

Profession - métier : Marin

**Lieu de résidence** : Saint-Jean (Paroisse : Saint-Jean, L'Île-d'Orléans, Québec). Variante de nom : Saint-Jean-Baptiste

**Âge** : 52 ans

**Parents** : Célibataire (Fils de Feu Nestor)

Date de décès / découverte du corps : 1932-10-30

Date de l'enquête : 1932-11-02

**Lieu de l'enquête** : La Morgue Moisan de Québec

**Coroner** : Vallée, Jules

**Cause ou circonstances du décès - verdict du coroner** : Mort accidentelle par noyade dans le Bassin Louise, en face du quai no 5

Présence de témoignages : oui

Remarques :

Langue des documents : Français

District judiciaire : Québec

**Source** : BAnQ Québec, TP12,S1,SS26,SSS1 (1960-01-357/2), Fonds cour des sessions de la paix, district de Québec

Numéro de dossier : 782

## Maîtres de poste à Saint-Jean (rivière Lafleur)

**1874 – Mademoiselle Flore Blouin (1 octobre 1874 - 1879)**

*Note de J.-C. Dionne : Elle est décédée le 23 novembre 1978.*

**BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(28125), Numéro d'item : 1958)**

**1879 – Pierre Langlois (1 mai 1879 au 1 décembre 1900)**

**BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(28125), Numéro d'item : 1958)**

**1900 – Pierre Langlois, maître de poste**

29 juillet - Acte 2074 – Vente d'un emplacement par Luce Laisné dit Laliberté, à Émélie Léda Rivard Dufrêne, épouse de Pierre Langlois, maître de poste de St-Jean.

**Minutier du notaire Georges Émile LaRue**

**1901 – François Blouin (1 février 1901 au 19 décembre 1928)**

**BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(28125), Numéro d'item : 1958)**

**1929 – Adrien Blouin (2 février 1929 au 30 novembre 1964)**

**BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(28125), Numéro d'item : 1958)**

## À Saint-Laurent (1852-1828)

1852 – Joseph Chabot (6 mars 1852 au 12 février 1860)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29708), Numéro d'item : 19289

1860 – Jérémie Audet dit Lapointe (1 juin 1860 au 22 mars 1873)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29708), Numéro d'item : 19289

1873 – Révérent Jean Baptiste Gosselin (1 avril 1873 au .. octobre 1880)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29708), Numéro d'item : 19289

1881 – Joseph Chabot (16 février 1881 au 4 janvier 1882)

*Note de J.-C. Dionne : Il est décédé le 18 novembre 1881 à l'âge de 76 ans.*

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29708), Numéro d'item : 19289

1881 – Joseph Chabot

10 novembre - Acte 2639 – Testament de Joseph Chabot, maître de poste et gardien de phare, de St Laurent.

Minutier du notaire Joseph-A. Verville

1881 – Plainte au sujet du maître de poste de St Laurent

Un fait très grave vient d'être porté à notre connaissance; il ne s'agit de rien moins que d'un détournement de fonds : voici les faits tels qu'ils nous ont été rapportés.

Une lettre, adressée à une personne de la Basse-ville, fut donnée au maître de poste de St-Laurent, Ile d'Orléans, le 19 février dernier, avec les trois cents nécessaires à son affranchissement; le 23 du même mois, le bureau des lettres mortes, à Ottawa, renvoyait cette même lettre à la personne qui l'avait écrite, parce que le postage N'AVAIT PAS ÉTÉ PAYÉ !

On nous assure que le malhonnête homme qui pratique ces vilénies, n'en est pas à sa première affaire de ce genre, et que déjà plusieurs fois les habitants de St-Laurent, sans distinction de parti politique, ont eu à se plaindre de ses *opérations*.

Ne serait-il pas possible aux autorités compétentes de s'enquérir de ceci? La sureté des postes de Sa Majesté requiert une action immédiate. Pour l'information de ceux que cela peut intéresser, nous pouvons leur dire que nous avons en notre possession les deux enveloppes, celle destinée à une personne de Québec et celle du Bureau des lettres mortes.

Cette malhonnêteté du maître de poste de St-Laurent a fait manquer, nous dit-on, une affaire commerciale assez importante entre deux personnes.

L'Électeur, 14 mars 1881, p. 1

1882 – Edouard Chabot (1 juillet 1882 au .. )

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29708), Numéro d'item : 19289

1889 – Onésime Lapointe (1 avril 1889 au 21 août 1893)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29708), Numéro d'item : 19289

**1893 – Eugene Chabot (1 octobre 1893 au 23 juin 1903)**

**BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29708), Numéro d'item : 19289**

**1901 – Élise Chabot (45 ans) assistante maître de poste (RC)**

**1903 – Pierre Bouffard (1 août 1903 au .. octobre 1928)**

**BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29708), Numéro d'item : 19289**

**1920 – Compagnie maritime contre Chabot**

*Les malles de l'île d'Orléans*

La réclamation de la compagnie maritime contre le contracteur Chabot est entendue en Cour Supérieure.

Devant l'honorable Juge en Chef en Cour supérieure, ce matin, s'est plaidée la cause de la compagnie maritime vs Chabot, et le gouvernement Fédéral mis en cause.

Mtre L.-A. Cannon C.R. est le procureur de la demanderesse, et Mtre A. Sirois représente les deux autres parties.

La demanderesse qui a transporté les malles de Québec à l'île d'Orléans réclame, pour ce transport, la somme de \$957. Chabot contre qui deux poursuites ont déjà été intentées en Cour de police et qui a le contrat pour la malle, à l'île d'Orléans, prétend ne devoir que \$100 pour le transport des malles.

La Cour Supérieure décidera quel sera le taux que pourra charger la Compagnie maritime pour le transport des malles.

**L'Action Catholique, 4 juin 1920, p.10**

*Cause en appel*

Dans la cause de la Cie maritime Industrielle de Lévis vs Chabot, Mtre Auguste Sirois a inscrit en appel au nom du défendeur Chabot.

La demanderesse fait le service de traversier entre Québec et l'île d'Orléans et le défendeur a entrepris le transport des malles entre ces deux endroits. Le 23 janvier 1919, la demanderesse a averti le défendeur que dès l'ouverture de la navigation elle chargerait \$5.00 par jour pour le transport des malles.

Le défendeur accepta et paya à la demanderesse \$12.50 pour deux jours et demi. Ensuite il refusa de payer quoi que ce soit, alléguant que ladite compagnie ne peut charger plus cher pour le service de malle que pour le transport des autres choses que non seulement on ne charge pas plus cher pour la malle, mais partout on la transporte à prix réduit. De là l'action de la compagnie.

Son Honneur le juge F.-X. Lemieux en rendant jugement, le 29 juin dernier accorda à la demanderesse la somme de \$2.00 au lieu de \$5.00 tel que demandé. Le procureur du défendeur en appelle sur une question de droit déclarant que cela augmenterait le coût de la malle vu que les autres compagnies demanderaient un même taux.

**Le Soleil, 7 juillet 1920, p.12**

**1928 – Mademoiselle Andrea Campeau (22 novembre 1929 au 23 novembre 1928)**

**BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29708), Numéro d'item : 19289**

**1928 – Mademoiselle Lydia Coulombe (18 décembre 1928 au 23 décembre 1951)**

**BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(29708), Numéro d'item : 19289**

## À Sainte-Pétronille (1871-1929)

1871 – Prudent Blais (1 septembre 1871 au 4 octobre 1910)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(30027), Numéro d'item : 2820

1910 – Joseph Blais (17 novembre 1910 au 25 mars 1912)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(30027), Numéro d'item : 2820

1912 – Isaac Bourdeau (3 avril 1912 - ..1912)

*Note de J.C. Dionne: Il est décédé le 3 août 1912)*

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(30027), Numéro d'item : 2820

1912 – Mademoiselle Odiana Gourdeau (3 septembre 1912 au 17 septembre 1929)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(30027), Numéro d'item : 2820

1918 – Service du courrier entre Québec et Ste-Pétronille

Mail service for Island of Orleans. Mayor Lavigueur receives satisfactory reply from the Hon. P. E. Blondin His Worship Mayor Lavigueur had written to the Hon. P. E. Blondin, Postmaster-General, recently relative to the mail service between Quebec and Ste. Pétronille, Island of Orleans. And received the following satisfactory reply from the federal Minister:

Ottawa, November 18<sup>th</sup>, 1918

Mr. H.E. Lavigueur, MP.

Mayor of Québec, PQ

I acknowledge receipt of your letter of 31<sup>st</sup> of October ult., concerning the mail service between Ste. Pétronille, Island of Orleans and Quebec, and in answer I have the pleasure to inform you the department has made arrangements for a daily service, by boat, until the ice-bridge forms.

The Department has called for tenders which expire on the 26<sup>th</sup> of November for the winter service and I hope that satisfactory arrangements will be made and that the residents of Ste. Pétronille will have no trouble which their mail service.

Yours very cordially

(Sgd.) P. E. Blondin

The Quebec Chronicle, 16 novembre 1918, p.5

1929 – Adélarde Cinq Mars (27 novembre 1929 au 30 avril 1945)

BAC – Bureaux et maîtres de poste - PSFDS03-(30027), Numéro d'item : 2820